

Lundi 12 avril 2021 en visioconférence – Début de séance : 17h45

**Présent-e-s** : Mme LUCAS Nathalie - MM. CABRERA Olivier, DARMUZEY Yvon, LALANNE Joël, LATOURNERIE Nicolas, LUCAS Serge, MARQUES Manuel, SIMON Fabrice.

**Absent-e-s excusé-e-s** : Mme BOESSO Christiane - MM. ANBERREE Patrick, DEGRANGE Jean-Claude, GUIJARRO Antoine,  
**Assiste** : Mme Lagarde Valérie

Le Président et les membres de la commission prennent acte et valident les absences des personnes excusées.

**ORDRE DU JOUR** : Réflexion sur la reprise des championnats de Jeunes pour la saison 2021/2022

*Pour rappel : Le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football a pris la décision de mettre un terme à l'ensemble des compétitions amateurs départementales et régionales métropolitaines pour la saison 2020/2021 en raison de l'épidémie de la Covid-19 et des mesures sanitaires renforcées. A date, le calendrier, déjà contraint, ne permet plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs.*

*Cette décision du Comex de la FFF entraîne une saison blanche pour toutes les compétitions amateurs, sans aucune montée ni descente pour les clubs engagés dans ces championnats.*

Avant de débiter la réunion, Nathalie LUCAS, responsable du pôle compétitions Jeunes et football à effectif réduit, fait part aux membres de la commission du souhait du Président du District Alexandre GOUGNARD, de réfléchir à plusieurs scénarios concernant la reprise et les championnats de jeunes en Gironde qui seront présentés et proposés aux votes des clubs lors des trois réunions en visioconférences prévues en mai 2021.

#### CHAMPIONNATS DE JEUNES FEMININES - SAISON 2021/2022

La mise en place de la réforme des compétitions Jeunes féminines, qui devait avoir lieu pour la saison 2021/2022, est reportée d'une saison elle devrait débiter lors de la saison 2022/2023.

La validation de ce report sera actée lors d'un prochain comité directeur de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

De ce fait, en Gironde pour la saison 2021/2022 (*sous réserve de validation par la LFNA*), il sera proposé les mêmes championnats que pour la saison 2020-2021, à savoir :

- ✓ U11F à 8
- ✓ U13F à 8
- ✓ U15F à 8
- ✓ U14F/U17F à 8
- ✓ U18F à 8

Les championnats U15F et U18F à 11 restent en gestion complète de la LFNA.

#### CHAMPIONNATS DE JEUNES GARÇONS - SAISON 2021/2022

Selon l'architecture des championnats jeunes garçons, en application des règlements, ce sont les classements de fin de saison qui déterminent le niveau de l'équipe la saison suivante :

- ✓ Le classement des U13 détermine le niveau des U15
- ✓ Le classement des U15 détermine le niveau des U17

La décision du Comex entraîne une saison blanche pour toutes les compétitions amateurs, sans aucune montée ni descente pour les clubs engagés dans ces championnats, il est donc impossible de conserver le même schéma pour la saison 2021/2022.

#### PROPOSITION de redémarrage pour la saison 2021/2022

##### U15

Organisation d'un brassage d'accession LFNA de 40 équipes maximum (saison 2020/2021 - 32 équipes en niveau 1) sur dossier de candidature afin de déterminer les 7 équipes qui monteront en ligue à mi-saison matchs « aller simple ».

Si le championnat débute en septembre et les accessions en février :

- ✓ 4 poules de 10 équipes :  
Les 4 premières de chaque poule et les 3 meilleures deuxièmes accèdent en LFNA

Si le championnat débute en octobre et les accessions en février :

- ✓ 5 poules de 8 équipes :  
Les 5 premières de chaque poule et les 2 meilleures deuxièmes accèdent en LFNA

Les critères de sélection retenus pour postuler au brassage LFNA :

1. Ne pas être déjà représenté en championnat U15 LFNA pour la saison 2021/2022 (accession impossible)
2. Ne pas être en entente (nouveau règlement fédéral interdisant l'accession aux ententes de jeunes)
3. Statut de l'éducateur en charge de l'équipe : CFF2 ou s'engageant à suivre la formation avant la fin de saison 2021/2022.
4. Un effectif de 20 joueurs minimum U13/U14 saison 2020 / 2021 dont 50% de U14

Brassage unique sur un seul niveau pour le reste des équipes engagées en U15 District

- ✓ X Poules de 10 équipes si reprise en septembre
- ✓ X Poules de 8 si reprise en octobre

La seconde phase du championnat U15 sera organisée conformément aux règlements du District de la Gironde, et la répartition dans les différents niveaux sera établie sur la hiérarchie au même rang du classement des équipes de brassages matchs « aller simple ».

✓ D1 : 20 équipes

Le niveau D1 sera constitué des 20 meilleures équipes restantes issues du brassage LFNA. A la fin de la saison 3 équipes accéderont au championnat U16 LFNA (les deux 1<sup>ère</sup> et le meilleur 2<sup>ème</sup>).

✓ D2 : 30 équipes

Le niveau D2 sera constitué des 13 équipes restantes du brassage LFNA et des 17 meilleures équipes du brassage district.

✓ D3 : 40 équipes

Le niveau D3 sera constitué des équipes de brassage district dans l'ordre du classement de fin de brassage

✓ D4 : X équipes

Le niveau D4 sera constitué avec l'ensemble des équipes restantes.

**U17**

Organisation d'un brassage d'accession LFNA de 40 équipes maximums (saison 2020/2021 - 32 équipes en niveau 1) sur dossier de candidature afin de déterminer les 7 équipes qui monteront en ligue à mi-saison matchs « aller simple ».

Si le championnat débute en septembre et les accessions en février :

- ✓ 4 poules de 10 équipes :  
Les 4 premières de chaque poule et les 3 meilleures deuxièmes accèdent en U18 LFNA

Si le championnat débute en octobre et les accessions en février :

- ✓ 5 poules de 8 équipes :  
Les 5 premières de chaque poule et les 2 meilleures deuxièmes accèdent en U18 LFNA

Les critères de sélection retenus pour postuler au brassage LFNA :

1. Ne pas être déjà représenté en championnat U17 LFNA pour la saison 2021/2022 (accession impossible)
2. Ne pas être en entente (nouveau règlement fédéral interdisant l'accession aux ententes de jeunes)
3. Statut de l'éducateur en charge de l'équipe : CFF3 ou s'engageant à suivre la formation avant la fin de saison 2021/2022.
4. Un effectif de 20 joueurs minimum U15/U16 saison 2020 / 2021 dont 50% de U16

Brassage unique sur un seul niveau pour le reste des équipes engagées en U17 District

- ✓ X Poules de 10 équipes si reprise en septembre
- ✓ X Poules de 8 si reprise en octobre

La seconde phase des championnats U17 sera organisée conformément aux règlements du District de la Gironde et la répartition dans les différents niveaux sera établi sur la hiérarchie au même rang du classement des équipes de brassages matchs « aller simple ».

✓ D1 : 20 équipes

Le niveau D1 sera constitué des 20 meilleures équipes restantes issues du brassage LFNA. A la fin de la saison, 3 équipes accéderont au championnat U18 LFNA (les deux 1<sup>ères</sup> et la meilleure 2<sup>ème</sup>).

✓ D2 : 30 équipes

Le niveau D2 sera constitué des 13 équipes restantes du brassage LFNA et des 17 meilleures équipes du brassage district.

✓ D3 : 40 équipes

Le niveau D3 sera constitué des équipes de brassage district dans l'ordre du classement de fin de brassage

✓ D4 : X équipes

Le niveau D4 sera constitué avec l'ensemble des équipes restantes.

### **U19**

1<sup>ère</sup> phase :

Organisation d'un brassage unique sur la première phase avec X poules de X équipes en fonction du nombre d'équipes engagées par match « aller simple ».

2<sup>ème</sup> phase :

✓ D1 x poules de 10 équipes matchs « aller simple »

✓ D2 X poules de 10 équipes matchs « aller simple »

### **QUESTIONS A L'ETUDE**

✓ Création d'un championnat U14, U16 et U18 District pour la saison 2021/2022.

Une proposition peut être réalisée pour un challenge sur engagement libre, à noter qu'aucune accession n'est possible sur ces challenges car la ligue ne prévoit pas de montée mi-saison en U14-U16-U18 ni en fin de saison en U15-U17-U19.

De plus, cela ne concernerait pas la majorité des clubs mais uniquement ceux n'étant pas représentés en U14-U16 ou U18 LFNA. Reste-t-il assez de clubs en Gironde pour composer des poules U14 uniquement ?

✓ La commission s'interroge sur la pertinence (ou non) de mettre en place chaque début de saison pour la catégorie U15 un brassage LFNA sur dossier de candidature et non comme cela existe actuellement dans le règlement depuis le classement des U13 (changement de terrain et passage du jeu à 8 au jeu à 11) ?  
Candidature en U15, mais montée en U17 en conservant le règlement actuel, c'est-à-dire, les classements des U15 : prolongement du jeu à 11 sans changement notable entre les 2 catégories ?

Ces sujets seront étudiés lors de la prochaine réunion de travail de la commission des jeunes prévue le mardi 20 avril 2021 à 18 heures en visioconférence.

**Le Président de la Commission**  
Nicolas LATOURNERIE

*Procès-Verbal validé le 23.04.2021 par la Secrétaire Générale - Valérie LAGARDE*